

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 11 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le ONZE du mois de AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Marilyne MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, MM. Édouard ROULLAND, Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sylvie BÉCHET, M. Clovis LE MAGUET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE), Mme Patricia BELLOT, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Hubert VARIN), Mme Joséphine LALLEMAND, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Odile SANSON).**

Absente : **Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.**

M. Édouard ROULLAND a été désigné Secrétaire de séance.

Date de convocation : 04/04/2016
Date d'affichage du compte rendu : 15/04/2016
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 11 avril 2016 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Dispositions relatives au Personnel territorial.

Afin de faire face aux besoins temporaires des services et d'assurer le fonctionnement normal durant la période estivale compte tenu des congés annuels du Personnel,

Sur avis de la Commission Finances - Développement Local - Administration générale, consultée le 4 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le recrutement de personnel non titulaire et de personnel saisonnier dans les Services Municipaux, pour l'année 2016.

2. Points d'arrêt du réseau de transport scolaire MANÉO - Passation avec le Conseil départemental de la Manche d'un avenant n°2 à la convention d'aménagement.

Par délibération du 26 mai 2014, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation avec le Conseil général de la Manche, autorité organisatrice de services de transport par bus, d'une convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt, laquelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2015 et d'un avenant présentant le coût estimatif de l'aménagement de chacun des points d'arrêt.

Par courrier du 15 mars, le Conseil départemental de la Manche, représenté par Monsieur Philippe BAS, Président, sollicite la passation d'un avenant n°2 validant la prolongation de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt jusqu'au 31 août 2017.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 4 avril, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation avec le Conseil départemental de la Manche de cet avenant n°2
- **ET AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

3. Actions en faveur de la jeunesse – Projet Educatif Local – approbation du programme d’actions 2016.

Afin de permettre un égal accès des enfants et des jeunes à la culture et aux savoirs durant leur temps libre, la Ville de Valognes s’est engagée depuis 1999 dans la signature de Contrats Educatifs Locaux.

Le contrat actuellement en cours, conclu pour la période 2014-2016 avec les différents partenaires, s’adresse à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et vise à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Conformément aux dispositions de ce contrat, celui-ci fait l’objet d’un avenant chaque année pour la mise en place d’actions nouvelles.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Local réuni le 24 mars et après examen par la Commission Sport – Infrastructures sportives – Jeunesse – Loisirs – Vie associative, fixée le 5 avril, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (*M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues*), à l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le programme d’actions 2016,
- **Et AUTORISE** le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

4. Vie associative – organisation d’un forum des associations.

Face au succès rencontré lors des trois premiers forums et à la demande de nombreux présidents d’associations, il est envisagé de mettre en place un quatrième forum des associations qui se déroulerait le 10 septembre 2016 au complexe Marcel Lechanoine et dans les espaces extérieurs.

Sur avis de la Commission Sport – Infrastructures sportives – Jeunesse – Loisirs – Vie associative fixée le 5 avril, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** l’organisation d’un quatrième forum des associations,
- **Et AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.

5. Animations estivales 2016.

Dans le cadre du programme d’actions culturelles, différents spectacles et concerts seront organisés sur le territoire de Valognes durant la période estivale.

Sur avis de la Commission Culture – Patrimoine, réunies les 11 février et 15 mars, l’Assemblée communale, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation des conventions et contrats à intervenir pour les manifestations suivantes et pour la réalisation du support de communication y afférent :

- ✓ **Les Estivales 2016** - Treizième Edition - spectacles gratuits pour le public, qui se dérouleront sur la place Vicq d'Azyr, les 8, 15, 22 et 29 juillet à 18 heures.
- ✓ **Exposition estivale** du sculpteur Vincent KRESSMANN - Elle aura lieu dans la galerie et la cour de l'Hôtel-Dieu.
- ✓ **Festivités du 13 juillet** - Spectacle suivi d'un feu d'artifice.
- ✓ **Lecture théâtralisée** - En partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays d'art et d'histoire « Le Clos du Cotentin », lecture de textes d'Alexis de Tocqueville par le théâtre en partance - Les Embruns le 20 juillet à 20 h 30 à l'Hôtel-Dieu. Cette représentation sera précédée d'une visite du « Valognes sur les pas d'Alexis de Tocqueville ».
- ✓ **Lire en short** - Animations au jardin Anne Heinis entre le 20 et le 31 juillet, proposées par les bibliothécaires de la médiathèque, dans le cadre de la deuxième édition de la grande fête du livre pour la jeunesse mise en place par le Centre National du Livre, sous l'égide du Ministère de la Culture.

6. Ecole Municipale de Musique - renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental de la Manche.

Le Département de la Manche fixe, dans son schéma départemental de développement des enseignements artistiques, les conditions de sa participation financière aux Ecoles de Musique, partenariat se traduisant par la passation d'une convention d'objectifs et de moyens.

Sur avis de la Commission Enseignement - Éducation - Aide à la réussite scolaire, réunie le 3 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'École Municipale de Musique, pour l'année scolaire 2015-2016, conditionnant le versement d'une subvention de 19.075 €.

7. Immeuble affecté à la Brigade Motorisée de Valognes - Révision triennale du loyer.

Par bail renouvelé en dernier lieu le 1^{er} juillet 2012, la Ville loue à l'Etat - gendarmerie, des bâtiments communaux situés avenue du Quesnay, affectés à la Brigade Motorisée de VALOGNES.

Conformément au bail actuellement en cours, le prix du loyer est révisable triennalement, en fonction de la variation des valeurs locatives des locaux similaires, sans pouvoir excéder celle de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration Générale, réunie le 4 avril, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la révision triennale du loyer de l'immeuble affecté à la brigade motorisée de Valognes à compter du 1^{er} Juillet 2015, le montant annuel étant fixé à 174 159 €.

8. Renouvellement de l'adhésion aux différents fonds d'aide sociale.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 4 avril, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le renouvellement en 2016 de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'action sociale suivants :

- ✓ Fonds de Solidarité pour le Logement - F.S.L. - correspondant à une participation de 0,80 € par habitant.
- ✓ Fonds d'Aide aux Jeunes - F.A.J. - correspondant à une participation de 0,23 € par habitant.

9. Présentation du rapport de la CLECT relatif aux charges et/ou recettes transférées à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin en 2015.

Par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue en mairie le 5 avril 2016, le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, sollicite l'adoption par délibération du rapport définitif de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 février 2016 concernant l'évaluation du coût des charges transférées suite aux transferts de la compétence pour la planification de l'urbanisme, pour le Pays d'Art et d'Histoire, pour le schéma d'Assainissement et pour la coordination du réseau de lecture publique,
- **PREND ACTE** du montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT
- **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Comptes - Budgets - Fiscalité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

SORTIE de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, pour la présentation par Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué, DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	27

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement local - Administration Générale du 4 avril et Monsieur COURSIER propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

Service des Pompes Funèbres

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	4.191,00 €
RECETTES REALISEES :	3.838,50 €

Résultat de clôture : 779,18 €

VOTE : Pour : 27 Contre : - Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

Service Communal de l'Eau

Section d'exploitation :

DEPENSES REALISEES :	682.062,34 €
RECETTES REALISEES :	767.876,55 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	387.229,34 €
RECETTES REALISEES :	186.917,62 €

Résultat de clôture : 358.439,63 €
 En exploitation : 183.214,97 €
 En investissement : 175.224,66 €

VOTE

- Section d'exploitation :
 Pour : 27 Contre : - Abstention : -

RETOUR de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, et
présentation par Monsieur Pierre COURSIER, Conseiller
Municipal Délégué, DES COMPTES DE GESTION 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29
 Nombre de Conseillers présents : 25
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de Conseillers votants : 28

Service des Pompes Funèbres

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service des Pompes Funèbres de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service des Pompes Funèbres, dressé pour 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Service Communal de l'Eau

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du service communal de l'Eau de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service Communal de l'Eau, dressé pour 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Service Communal de l'Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget

annexe du service communal de l'Assainissement de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Service Communal de l'Assainissement, dressé pour 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Ville de Valognes

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la ville de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal de la Ville, dressé pour 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2015

Service Communal de l'Eau

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015 du Budget communal de l'Eau, et après avoir constaté le résultat de clôture,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement

(Article 1068 - Excédents d'exploitation capitalisés)

50.000,00 €

Recettes d'exploitation (Article 002 – Excédent reporté)	133.214,97 €
--	---------------------

Service Communal de l'Assainissement

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015 du Budget communal de l'Assainissement, et après avoir constaté le résultat de clôture,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement (Article 1068 – Excédents d'exploitation) capitalisés)	80.000,00 €
---	--------------------

Recettes d'exploitation (Article 002 – Excédent reporté)	75.844,93 €
--	--------------------

Ville de Valognes

Après approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015 de la Ville de Valognes, et après avoir constaté le résultat de clôture,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PROCÈDE** aux affectations suivantes :

Recettes d'investissement (Article 1068 – Excédents de fonctionnement) capitalisés)	1.900.000,00 €
--	-----------------------

Recettes d'exploitation (Article 002 – Excédent reporté)	979.665,63 €
--	---------------------

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, sauf observation particulière, d'adopter chacun des budgets annexes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

Service des Pompes Funèbres

◆ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à* **4.779,18 €**

VOTE : Pour : **28** Contre : - Abstention : -

Unanimité des Membres présents ou représentés.

Service Communal de l'Eau

Section d'exploitation :

DEPENSES :	924.714,97 €
RECETTES :	924.714,97 €

Section d'investissement :

DEPENSES :	500.874,66 €
RECETTES :	500.874,66 €

VOTE

Pour les deux sections :

Pour : 24	Contre : -	Abstentions : 4 (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues)
------------------	------------	---

Unanimité des suffrages exprimés.

Service Communal de l'Assainissement

Section d'exploitation :

DEPENSES :	699.844,93 €
RECETTES :	699.844,93 €

Section d'investissement :

DEPENSES :	830.562,22 €
RECETTES :	830.562,22 €

VOTE

Pour les deux sections :

Pour : 24	Contre : -	Abstentions : 4 (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues)
------------------	------------	---

Unanimité des suffrages exprimés.

ADOPTION DES TARIFS 2016 D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Le prix du m³ d'eau facturé jusqu'à 500 m³ de consommation reste à : **1,45 €**

Le prix du m³ d'eau facturé de 501 à 1 000 m³ de consommation reste à : **1,10 €**

Le prix du m³ d'eau facturé au-delà de 1 000 m³ de consommation reste à : **0,90 €**

Location semestrielle des compteurs	
- 15 mm passe de 2,06 € à :	2,68 €
- 40 mm passe de 6,70 € à :	8,70 €
- 60 mm passe de 12,67 € à :	16,47 €
- 80 mm passe de 20,14 € à :	26,18 €
- 100 mm passe de 34,92 € à :	45,39 €

Redevance semestrielle d'entretien des branchements	
- 15 mm passe de 3,09 € à :	4,02 €
- 40 mm passe de 6,18 € à :	8,03 €
- 60 mm passe de 6,90 € à :	8,97 €
- 80 mm passe de 8,14 € à :	10,58 €
- 100 mm passe de 8,76 € à :	11,38 €

La contre-valeur pollution par m3 reste à : 0,3800 €

La redevance modernisation collecte par m3 reste à : 0,3000 €

La redevance d'assainissement reste à : 1,13 €

La forfait pour la mise de compteur en limite de propriété (dont TVA à 10 %) passe de 142,00 € à : 190,00 €

Le prix des branchements (dont TVA à 10 %)	
* Pour l'Eau :	
- de 15 ou 20 mm, passe de 708,00 € à :	790,00 €
- de 30 ou 40 mm, reste à :	978,00 €
* Pour l'Assainissement, passe de 945,00 € à :	990,00 €

Participation pour le financement à l'assainissement collectif (dont TVA à 10 %) reste à : 8,76 €

VOTE :

Pour : 24

Contre : -

Abstentions : 4
(M. Rodriguez, Mme Heroieu, M. Goujon, Mme Desrues)

Unanimité des suffrages exprimés.

Ville de Valognes

Section de fonctionnement :

DEPENSES :	10.740.345,63 €
RECETTES :	10.740.345,63 €

Section d'investissement :

DEPENSES :	9.824.047,16 €
RECETTES :	9.824.047,16 €

Le Maire propose de recourir au vote à main levée pour l'adoption de ce budget, proposition acceptée à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Sur avis de la Commission Finances - Développement local-Administration Générale de la Collectivité consultée lors de sa réunion du 4 avril, le Conseil Municipal **ADOpte** comme suit le budget primitif de l'exercice 2016 de la Ville de Valognes :

Pour les deux sections

Pour : 23	Contre : 1 (M. Retout)	Abstentions : 4 (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues)
------------------	----------------------------------	--

Majorité des suffrages exprimés.

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2015.

Après avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, consultée le 4 avril, le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 5 voix contre** (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues, M. Retout), à la majorité des Membres présents ou représentés, **MAINTIENT** comme suit les taux des trois taxes de fiscalité :

<i>Taxe d'habitation</i>	25,25 %
<i>Taxe foncière bâtie</i>	26,45 %
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	67,59 %

IMMOBILIÈRES

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par une commune de plus de 2.000 habitants au cours d'une même année, fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et est annexée au Compte administratif de la Collectivité.

L'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières 2015 de la Ville.

Valognes, le 13 avril 2016

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN